

26 EVOLUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 59 AVENUE CARNOT, 94230 CACHAN

449 811 470 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 4 novembre,
A 11 heures,

La Société **L2I**, société par actions simplifiée au capital de 7 680 euros, dont le siège social est situé 59 Avenue Carnot, 94230 CACHAN, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 479 207 342, représentée par Monsieur Thibault ARNOULD.

Associée Unique de la Société,

En présence de Monsieur Thibault ARNOULD, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La Société L2I, Associée Unique. décide de transférer le siège social du 59 Avenue Carnot, 94230 CACHAN au 2 Allée de Roumanie, 38610 GIERES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2 Allée de Roumanie, 38610 GIERES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
La Société L2I
Représentée par Monsieur Thibault ARNOULD